

2008/190 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'ACQUISITION/MAINTENANCE DE SERVEURS UNIX «PROPRIETAIRE», DU SGBD ORACLE ET PRESTATIONS ASSOCIEES (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le parc informatique de la Ville de Lyon est aujourd'hui constitué de plus de 3 500 postes de travail, 1 300 imprimantes et photocopieurs et 150 serveurs de fichiers ou d'applications, répartis sur 250 sites géographiques distincts.

La Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications de la Ville de Lyon dispose de marchés pour satisfaire l'ensemble des besoins courants liés à l'informatique et aux télécoms de la Ville de Lyon.

La mise en œuvre et la réalisation du plan d'équipements informatiques de la Ville dans de bonnes conditions qualitatives (délais de livraison et qualité des fournitures) et financières (acquisition et maintenance), imposent de sélectionner plusieurs entreprises nous permettant de répondre aux besoins courants en équipements (matériels et logiciels : postes de travail, éléments actifs de réseau, serveurs...) et en prestations associées (support SVP, installations, maintenance, intégration opérationnelle...).

Une consultation a été engagée en avril 2007 afin de couvrir les besoins en équipements et services informatiques de la Ville de Lyon, elle comprenait 4 lots.

Lors du choix des nouveaux titulaires de marchés effectué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 septembre 2007, le lot n° 3 «Acquisition/maintenance de serveurs Unix «propriétaire» a été déclaré infructueux. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'engager la procédure de marché négocié suite à infructueux avec publicité et mise en concurrence.

Suite à cette procédure et aux négociations engagées, la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 avril 2008 a retenu la Société APX SYNSTAR. Il sera conclu un marché à bon de commande d'une durée ferme de 3 ans.»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du 5 mars 2007 ;

Vu la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 avril 2008 ;

Oùï l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché relatif à l'acquisition/maintenance de serveurs Unix « propriétaire », du SGBD Oracle et prestations associées avec la société APX SYNSTAR ;

- les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à ces marchés dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2- Les dépenses seront financées dans le cadre du programme « informatique et télécommunications » du Plan des Engagements Financiers sur les opérations « Evolution système d'information », « Décisionnel », « Vie du Parc applicatif », « Exploitation des PC », « Exploitation des réseaux et serveurs » et « Exploitation Télécom ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM